REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°42

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoints; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET: EVENEMENTIEL ET ANIMATION – Foire au Jambon – Conventions de partenariat.

Le Consortium du Jambon de Bayonne et la société Ecocup se sont proposés d'être partenaires de l'édition 2015 de la Foire au Jambon et ont accepté d'apporter une participation financière en contrepartie de la promotion qu'ils peuvent tirer de l'association de leur image respective avec cet événement.

Les conventions ci-jointes précisent les modalités de ces partenariats.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes, avec le Consortium du Jambon de Bayonne et la société Ecocup.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.